



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Relance de la filière vitivinicole

Question écrite n° 29739

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la crise que traverse la filière vitivinicole durant cet épisode de catastrophe sanitaire. En effet, les annonces du Gouvernement sont jugées très insuffisantes par les représentants de la filière et ne sont pas à la hauteur de ce que représente la filière vitivinicole pour la France. Pour rappel, le secteur génère 12 milliards d'euros à l'export, compte comme la deuxième source d'excédent de la balance commerciale du pays et est à l'origine de près de 600 000 emplois dans les territoires ruraux. S'agissant de la distillerie, les données remontées de source professionnelle et interprofessionnelle indiquent *a minima* un besoin de 3,5 Mhl de vin à distiller, ce qui est en cohérence avec l'arrêt du marché estimé au minimum à trois mois. Chaque jour qui passe conduit en effet à une augmentation des volumes invendus. Il est essentiel également de maintenir la pression au niveau européen pour disposer de crédits supplémentaires et ouvrir le dispositif de crise sur trois années au-delà du 15 octobre 2020 et élargir la liste des outils de mesures disponibles (aide au stockage...). Le Gouvernement doit prendre des mesures fortes et pas seulement symboliques pour cette filière très présente et très investie dans les territoires ruraux. Pour faciliter la reprise du marché, une réduction du taux de TVA des boissons alcoolisées en restaurant permettrait de faciliter la relance des CHR. Ce serait un signal fort pour la filière vitivinicole. En conséquence, Mme la députée demande à M. le ministre de bien vouloir indiquer toutes les dispositions qu'il compte prendre afin qu'une exonération de charges de 50 % soit mise en place pour toutes les exploitations, toutes les caves coopératives et leurs unions quelle que soit leur taille, ainsi que les groupements d'employeurs. L'enveloppe de 100 millions d'euros annoncée à la filière par le Gouvernement doit être revue à la hausse. En effet, selon les données de la MSA, cette enveloppe est trois fois inférieure aux charges concernées pour un seul trimestre. Une autre piste est également à envisager avec une exonération de 100 % des charges pour les entreprises qui ont perdu plus de 50 % de leur chiffre d'affaires. Ce dispositif pourrait être effectif jusqu'à la fin de l'année 2020 avec une présentation des demandes et exonérations mois par mois. Compte tenu de la période singulière que les entreprises traversent, il faudrait prévoir un allègement de la fiscalité des stocks exceptionnels qui vont se cumuler et pèseront tant sur la fiscalité que sur les cotisations sociales des exploitants. Elle le prie également de bien vouloir indiquer toutes les mesures qu'il compte prendre afin que les demandes de prise en charge des intérêts d'emprunts en cas de négociation d'année blanche avec les banques soient effectives. Il serait aussi utile de prévoir, *via* des prêts à moyen terme financés par la BPI, le financement à moindre coût de la dynamique de reprise des entreprises de la filière. Les représentants de la filière vitivinicole souhaitent également la mise en place d'autres outils de gestion de marché et notamment le stockage privé, dont la décision de mise en œuvre doit être prise au plus vite par FranceAgriMer. Une aide de 10 euros/hl/12 mois serait précieuse pour les vins qui peuvent être conservés plutôt que distillés. Elle souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La propagation du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite, à laquelle il convient de faire face collectivement à un triple défi, sanitaire, économique et social. Le Gouvernement est aux côtés des viticulteurs

pour les aider dans cette crise globale. Des mesures de soutien aux entreprises sans précédent ont été mises en place pour toutes les filières et notamment la filière viticole dès le début de la crise (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, report de cotisations sociales et d'impôts, chômage partiel...). Au niveau européen, la France a défendu l'octroi de flexibilités aux États membres pour mettre en œuvre les mesures des programmes sectoriels de l'Union européenne pour la viticulture et qui ouvrent la possibilité dans ces programmes de financer un dispositif de distillation de crise. Malgré tout, la crise sanitaire due au virus covid-19 a touché de plein fouet le secteur de la viticulture, qui est particulièrement dépendant de secteurs fermés administrativement du 17 mars au 2 juin 2020 et des marchés à l'exportation. La filière avait déjà été fortement touchée par l'instauration des sanctions américaines sur les importations de vin en octobre 2019. Ce sont plus de 85 000 entreprises (exploitations, caves coopératives, négociants vinificateurs) qui sont concernées partout en France. Dans ce contexte, le Gouvernement a rencontré l'ensemble des représentants de la filière à de nombreuses reprises pour faire le point de la situation et étudier comment améliorer le soutien qui leur est octroyé. À l'issue de ces échanges, le Gouvernement a annoncé un dispositif de soutien exceptionnel et spécifique au secteur pour assurer la stabilité du marché et la poursuite de son activité : - des exonérations de cotisations sociales pour les très petites entreprises et petites et moyennes entreprises les plus en difficulté ; - un dispositif de distillation de crise à hauteur de 211 millions d'euros (M€), annoncé pour des crédits nationaux et des crédits européens du programme d'aide national dans le secteur vitivinicole ; - une aide au stockage privé à hauteur de 35 M€ ; - une relance de la demande d'un fonds de compensation au niveau européen. C'est au total un plan de soutien spécifique à la filière viticole qui s'élève à 246 M€, hors exonération de cotisations sociales. La stratégie de déconfinement progressif déployée par le Gouvernement à partir du 11 mai 2020 a permis de constater une évolution favorable de la situation sanitaire et de décider la réouverture des cafés et restaurants, à partir du 2 juin 2020. Dans ce contexte, la filière vitivinicole devrait pouvoir relancer ses activités et retrouver progressivement ses débouchés. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29739

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2020](#), page 3588

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6251